

# Les jeunes sourds dans l'enseignement supérieur

Lors des récentes journées d'études organisées par RESEDA à Bordeaux, sur le thème "Les conditions de l'accès aux études supérieures pour les jeunes sourds, bilan d'une décennie", il a été fait état des résultats d'une enquête adressée aux lycéens et aux étudiants sourds, ainsi qu'aux structures d'accompagnement.

Françoise Trimoreau-Madec a interviewé Jean-François Gianni, président de RESEDA, qui a lancé l'enquête qui doit déboucher sur un Livre Blanc.

*Quels faits marquants retirez-vous de cette enquête ?*

Nous avons interrogé les étudiants sur ce qu'ils pensaient nécessaire de leur point de vue pour accéder aux études supérieures. L'idée majeure qui se dégage de leurs réponses, c'est la compétence en langue écrite. Assister aux cours, c'est bien, mais on peut s'en passer. En revanche, maîtriser l'écrit pour assimiler les connaissances, pouvoir travailler seul sur un écrit (notes de cours, photocopiés, ouvrages...), c'est vraiment incontournable.

La compétence en production d'écrit est importante aussi, bien sûr, mais plus ou moins selon les disciplines étudiées : il y a une forte plus-value de la production écrite dans certaines, moins dans d'autres.

Il faut noter à ce sujet que, même à un

très haut niveau d'études, nous constatons toujours (à travers nos accompagnements) des productions insolites de la part des étudiants sourds. Certaines questions de finesse d'usage de la langue leur échappent. Il y a toujours une petite minoration.

*L'enquête fait-elle apparaître un profil-type chez les étudiants sourds ?*

On observe, au contraire, une très grande diversité de profils. On ne s'y attendait pas vraiment, mais les faits sont là : pas de profil-type, pas de parcours-type. Une tendance nette toutefois : plus de deux étudiants sourds sur trois proviennent de l'intégration individuelle, au moins à un moment ou un autre de leur scolarité. On observe d'ailleurs souvent des allers-et-retours entre l'intégration et le milieu spécialisé. La vie du jeune sourd est forcément dans la société entendante. Il est destiné à être intégré. Si les textes en gestation voient le jour - et ils devraient voir le jour, car ils correspondent vraiment à la tendance actuelle - une des vocations de l'enseignement spécialisé sera de plus en plus de permettre à des jeunes sourds de souffler, de refaire des forces, au cours d'un parcours scolaire passant nécessairement par l'intégration.

*Vous avez pu comparer les résultats de cette enquête avec ceux d'une enquête similaire, menée en 1993. A quelles évolutions assistons-nous ?*

Nous savons grâce aux statistiques officielles que le nombre d'étudiants sourds a doublé en 10 ans. 750 étudiants sourds (dont 320 sourds sévères et profonds) ont été recensés cette année, soit 10% de la classe d'âge concernée. On est encore loin, certes, du pourcentage de jeunes entendants qui poursuivent leurs études au-delà du baccalauréat (50% à 60%) mais c'est une progression notable.

L'enquête, quant à elle, met en évidence une nette démocratisation, une plus grande diversité socio-économique des milieux représentés.

Elle fait apparaître aussi une grande diversification des filières choisies, comparable à ce qu'on observe chez les étudiants entendants. Cette grande diversité peut nous amener à poser la question des débouchés. Prenons, par exemple, la situation d'un étudiant qui veut faire des études d'histoire. On peut lui dire : "C'est très intéressant, mais ce n'est pas pour ça que tu vas trouver du travail". Une fois qu'il le sait, pourquoi l'empêcher de faire ce choix ? Faudrait-il lui dire : "Ce n'est pas la peine de faire ce genre d'études ?". On pourrait en faire autant pour les étudiants entendants. Les universités ne sont pas des annexes de l'ANPE. Ce sont des lieux de formation de la personne. L'insertion professionnelle, c'est un autre problème.

**RESEDA** (Réussir l'enseignement Supérieur des Etudiants Déficiants Auditifs) est une association qui regroupe 7 organisations :

- CESENS Grand Sud-Ouest
- ARIS Ile-de-France
- CESENS Nord-Pas-de-Calais
- ASIP
- APESDAMM - étudiants
- CESDA Enseignement supérieur
- ARIEDA

*Qu'est-ce qui limite actuellement l'accès des jeunes sourds à l'enseignement supérieur?*

Ce qui se passe avant le baccalauréat a une importance déterminante : la plupart des jeunes qui accèdent au lycée (lycée général ou lycée technologique) poursuivent ensuite des études supérieures. Mais pour les jeunes sourds, le lycée, c'est le maillon faible. En effet, aucun texte ne structure la scolarité des jeunes sourds en lycée, ce qui s'explique facilement puisqu'il n'y a pas si longtemps, les jeunes sourds n'allaient pas au lycée. Ils étaient réputés ne pas pouvoir aller aussi loin dans les études.

En fait le problème des lycéens sourds est très proche de celui des étudiants sourds. Leurs demandes d'accompagnement, comme celles des étudiants, sont plus centrées sur du soutien pédagogique dans telle ou telle discipline, que sur la compensation du handicap. Le champ de compétence très large des professionnels de la surdit  ne les rend pas toujours les plus   m me de r pondre   des demandes aussi pointues. C'est pourquoi le CESENS Grand-Ouest, partenaire de l'INJS de Gradignan et h berg  dans ses locaux, initialement cr e pour accompagner les  tudiants sourds a  largi son champ d'intervention aux lyc ens sourds. Bien s r, ce ne sont pas les m mes financements, et nous n'avons aucune certitude de pouvoir continuer   assurer ces accompagnements, du fait de la pr carit  de ce qui fonctionne actuellement. Mais nous constatons que la structure CESENS, gr ce   sa souplesse, r ussit mieux qu'un SSEFIS   adapter ses propositions d'accompagnement aux besoins des lyc ens.

*Il existe quelques propositions, en France, de cursus-lyc e en 4 ans au lieu de 3. Pensez-vous que ce soit une bonne solution et qu'il faille la d velopper?*

Ces propositions ont s rement un int r t, et un certain nombre de jeunes sourds en b n ficient. Personnellement, je ne pense pas qu'il faille syst matiser ce type d'am nagement. Nous avons exp riment  cette formule

  Bordeaux il y a d j   longtemp, avec un lyc e qui avait accept  de scolariser 6 jeunes sourds,   une  poque o  peu de jeunes sourds s'engageaient dans des  tudes longues. Le lyc e avait souhait   taler la pr paration du baccalaur at sur 4 ans. En fait, certains, parmi ces 6 jeunes, auraient pu faire le cursus en 3 ans. Cette exp rience, ainsi que ce que je constate tous les jours quant   la diversit  des profils et des besoins des jeunes sourds m'am ne   pr f rer des propositions d'accompagnement les plus souples possible. Ceci nous ram ne   la notion de projet individuel, qui doit suivre l'enfant tout au long de sa scolarit . Comme nous l'a montr  l'atelier "parcours" des journ es d' tudes de Bordeaux, c'est la souplesse qui donne les meilleurs r sultats. L'enqu te de 2003, qui nous  claire a posteriori sur les parcours des lyc ens sourds-futurs  tudiants le montre aussi : la plupart s'en sont "sortis" en 3 ans, quelques-uns ont redoubl , d'autres sont all s   Nevers, ou au cours Morvan.

Personnellement, am nager le cadre des  tudes en lyc e ne me para t pas indispensable.

 taler un cursus par anticipation, c'est une facilit  d'organisation. Mais aujourd'hui, il faut se sortir d'une logique de l'adaptation de l'enfant aux structures. C'est aux structures de s'adapter   la diversit  des enfants.

Pour en revenir   la question des lyc ens sourds, je pense en revanche qu'il y a beaucoup   faire pour am liorer les dispositifs d'accompagnement.

*Durant les journ es d' tudes RESEDA,   Bordeaux, on a beaucoup parl  d'accessibilit , mais on ne s'est pas content  d'en parler. En effet, la pr sence de participants sourds a amen  les organisateurs   pr voir un dispositif d'accessibilit  tr s complet : interpr te LSF, codeuse LPC et v lotypiste. Qu'est-ce qui a motiv  ce choix ?*

C' tait une excellente occasion d'illustrer le th me m me qui nous r unissait : il nous fallait absolument nous adapter   la diversit  des besoins de

ces participants sourds, d'o  la juxtaposition (co teuse !) des trois syst mes.

Ce que j'ai observ , c'est que les regards avaient tendance, au fil des expos s,   converger vers l' cran sur lequel apparaissait la transcription  crite quasi-int grale des propos des diff rents orateurs et des  changes avec la salle.

Toutefois, pour diff rentes raisons sans doute (et en particulier le fait que la v lotypie est un syst me excellent mais pas infallible), les participants sourds regardaient r guli rement et rapidement les uns l'interpr te LSF, les autres la codeuse LPC avant de revenir au texte  crit qui s'affichait sur l' cran. L' crit a l'avantage d' tre moins fugitif que la parole ou la LSF, commodit  dont ont profit   galement les participants entendants.

*Les  tudiants sourds qui assistent aux cours sont quotidiennement confront s   ce probl me d'acc s   un expos  oral. Quelles solutions pr conisez-vous ?*

Nous recevons beaucoup de demandes de preneur de notes. En ce qui concerne le CESENS Grand-Ouest, nous cherchons   transformer ce "preneur de notes" en "preneur en notes", c'est- -dire quelqu'un qui a   la fois l'intention et la capacit  de prendre int gralement en notes ce qui est dit

## Livre Blanc 2003

Les r sultats de l'enqu te vont  tre publi s dans un Livre Blanc intitul  "Les conditions de l'acc s aux  tudes sup rieures pour les jeunes sourds - 1993-2003, bilan d'une d cennie - Pourquoi moins de 10 % des jeunes sourds acc dent-ils aux  tudes sup rieures ?"

La parution est pr vue au dernier trimestre 2003, et la commande est   effectuer   :

RESEDA-INJS

25 cours du G n ral de Gaulle  
33170 Gradignan

T l : 05 56 75 70 17

E-mail : [reseda@injs-bordeaux.org](mailto:reseda@injs-bordeaux.org)

pendant le cours. Pas seulement ce qui relève du contenu des connaissances étudiées, mais aussi un éventuel aparté fait par le professeur, ou un commentaire du professeur sur ce qui se passe dehors etc.

Pour cela, on propose aux preneurs de notes une formation à la prise de notes (conventions, abréviations...) assurée par un journaliste. Le but est de supprimer l'implicite, de manière à restituer à l'étudiant sourd l'intégralité des propos, à l'intérieur desquels il pourra lui-même trier ce qui est pertinent pour lui et ce qui ne l'est pas. Ceux qui acceptent de suivre cette formation (ce n'est pas le cas de tous, car ils ont eux-mêmes des contraintes d'emploi du temps) en tirent un grand bénéfice personnel. En effet, les notes qu'ils prennent ensuite sont d'une qualité sans commune mesure avec celles qu'ils prenaient spontanément.

Mais il existe aussi des solutions techniques prometteuses, dans le domaine de la transcription automatique de la parole. On bute actuellement sur le fait que l'ordinateur, faute de connaître la langue, est incapable de décider de la forme écrite la plus pertinente (ex : "Les feuilles mortes se ramassent à la pelle"/"les feuilles d'examen se ramassent à l'appel"), en tenant compte du contexte : Il s'agit de

la connaissance pragmatique de la langue, qui s'acquiert à l'usage, et donc actuellement hors de portée d'un traitement automatique

En revanche, certains logiciels actuellement sur le marché peuvent transcrire la parole dans un français phonétiquement correct, mais orthographiquement approximatif. Certains disposent d'un curseur qui permet d'aller vers plus de langue ou plus de phonétique. Dans ce dernier cas, c'est à l'étudiant de passer ensuite de la transcription phonétique au message en bonne et due forme. L'enjeu est important car ce système, quand il sera au point, présentera le double avantage de permettre à l'étudiant, en toute autonomie, d'assister au cours et d'en garder une trace écrite fiable.

Mais la prise de notes par un preneur de notes n'est pas le seul accompagnement demandé pour les cours. Nous recevons aussi, bien sûr, des demandes d'interprète LSF et de codeur LPC. Actuellement, l'AGEFIPH permet de financer (si tout est consacré à cet accompagnement particulier) 200 à 250 heures d'interprétation LSF, ou environ 350 heures de codage LPC, par année et par étudiant. Ce n'est pas négligeable, mais c'est loin de couvrir les besoins.

*L'enquête fait-elle apparaître une différence entre étudiants sourds de parents sourds et étudiants sourds de parents entendants ?*

Oui, si on a deux populations se sont bien ces deux là.

En croisant les réponses à plusieurs questions de l'enquête (âge d'apparition de la surdité, langue utilisée dans la famille, présence ou non d'autres sourds dans la famille, accompagnements demandés), on constate que pratiquement toutes les demandes d'interprétation en LSF viennent d'étudiants sourds de parents sourds (ils sont 5%).

En revanche, la communication en LSF avec des amis sourds ne caractérise pas une des deux populations plus qu'une autre. La plupart communique en LSF avec leurs amis sourds, même ceux qui ont appris la LSF tardivement. Je le constate tous les jours, puisque dans le cadre du CESENS, je rencontre régulièrement des jeunes sourds, sortant de 3<sup>ème</sup> ou de Terminale, qui n'ont jamais rencontré d'autres sourds. Quand on organise des rencontres, ils communiquent en LSF, et certains deviennent même militants pour la LSF.

J'ai voulu vérifier s'il y avait des demandes d'interprétation en LSF chez des étudiants sourds qui avaient découvert la LSF tardivement. Eh bien, il n'y en a pas.

*La question des méthodes de travail se pose-t-elle de manière particulière pour les étudiants sourds ?*

Mon expérience auprès d'étudiants entendants (je suis chargé de cours en DESS) m'amène à dire que ceux qui n'ont pas de méthodes de travail efficaces, qu'ils soient sourds ou entendants, ne s'en sortent pas. On se demande d'ailleurs comment ils sont arrivés jusque là. Il n'y en a pas beaucoup, mais ça arrive quelquefois. Je ne vois pas de différence entre ces étudiants entendants et les étudiants sourds accompagnés par le CESENS. Les réponses peuvent différer, mais la question se pose exactement dans les mêmes termes.

## L'enquête

Ont répondu :

- 34 services ou établissements spécialisés
- 96 étudiants
- 223 lycéens
- 83 % des surdités sont prélinguales
- 79 % sont atteints de surdité profonde

## Le mode de communication

- L'oral est le mode de communication le plus utilisé par la famille (76 %) et par les enseignants (80 %).
- Les jeunes utilisent majoritairement l'oral en famille (76 %), avec les professeurs (67 %). Avec d'autres sourds, 36 % utilisent la LSF, 31 % une communication mixte oral et signes, l'oral pur ou avec LPC n'étant plus utilisé que par 31 % d'entre eux.
- On note le très faible recours au LPC, utilisé par seulement 10 % des familles et pas du tout par les enseignants (3 sur 237).

*Que pensez-vous de la situation actuelle en ce qui concerne les dispositions particulières pour les examens?*

Depuis que la circulaire de 1994 a été déclarée illégale, à la suite de l'arrêt Kertudo\*, on attend une nouvelle circulaire. A mon avis, la possibilité d'être présent au jury d'examen, pour informer ce dernier sur la déficience auditive du candidat n'était pas pleinement satisfaisante. Cette prise en compte à posteriori était tout à fait délicate. Lorsque j'étais convoqué à un jury d'examen pour faire cette information, je demandais aux enseignants "Est-ce que la qualité de la langue produite - conséquence de la déficience auditive du candidat - n'a pas influencé votre notation?". C'est une réalité, l'écrit d'une personne sourde peut être tel que le correcteur s'interroge, au point, parfois, de minorer la note.

A mon avis, il faudrait mieux intervenir avant, en signalant au correcteur la déficience auditive du candidat, et ses conséquences possibles sur l'écrit, sans lever l'anonymat, bien sûr.

*Comment voyez-vous l'avenir?*

Nous vivons une période de remise à plat générale de tout ce qui touche à la compensation du handicap. D'ores et déjà, dans la loi du 2 janvier 2002, il est écrit que l'éducation de tous les jeunes en France est de la mission de l'Education Nationale. Il y a lieu de s'en réjouir du point de vue du principe mais d'être inquiets quant à la manière dont ça va se passer. Je m'obstine à souligner que des solutions qui fonctionnent bien, au vu des résultats observés aussi bien par le réseau RESEDA que par les pôles étudiants des URAPEDA, peuvent très bien disparaître du jour au lendemain si on décide que l'Education Nationale, comme on le lit beaucoup, doit absolument assurer tout ce qui est de son ressort, sans que des moyens importants permettent à son personnel de se doter des compétences approfondies spécifiques à la surdité. Le problème se pose également dans le 1<sup>er</sup> degré. On a dit qu'il serait dorénavant de la mission des AVS (auxiliaire de vie sco-

laire) - qui appartiennent au corps nouvellement créé des assistants d'éducation - d'accompagner en classe les élèves handicapés. Quand bien même on formerait ces AVS à la surdité, et donc entre autres aux méthodes de communication, LPC et LSF, comme leur statut, c'est un contrat de 3 ans renouvelable une fois éventuellement, quelles compétences réelles pourront-ils développer?

Pour l'enseignement supérieur, on ne peut pas dire actuellement comment la situation va évoluer, mais il serait dommage que l'expérience engrangée ne profite pas aux futurs étudiants sourds qu'on espère de plus en plus nombreux.♦

*\* cf Connaissances Surdités N° 4 - La nouvelle circulaire est maintenant parue, voir p. 4*

